



PANORAMA DE PRESSE

29/04/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (7 Documents)

L'Expansion - 01/05/2010 - [CGT capitaliste](#) (2891 mots)

Achat d'une entreprise, "facturation" du service syndical, gestion autoritaire du personnel : la centrale se convertit aux méthodes libérales. Ce qui ne va pas sans heurts...

Le Nouvel Observateur - 29/04/2010 - [Aubry fait la leçon à la CGT](#) (135 mots)

A peine revenue de son périple en Inde la semaine dernière, Martine Aubry a reçu au siège du PS une délégation de la CGT emmenée par Bernard Thibault pour faire le point sur les dossiers sociaux, et ...

Le Nouvel Observateur - 29/04/2010 - [Thibault croit à l'explosion](#) (84 mots)

Au cours de ce même entretien, Bernard Thibault a confié à ses interlocuteurs socialistes son sentiment sur la réforme des retraites à venir. Le secrétaire général de la CGT, qui juge la situation so...

Le Nouvel Observateur - 29/04/2010 - [L'incontournable M. Soubie](#) (1526 mots)

La réforme des retraites ? C'est lui. La négociation avec les syndicats ? C'est encore lui. Le choix des ministres ? Toujours lui. Alors qu'à l'Élysée souffle un vent de folie, le conseiller social de Nicolas Sarkozy aux attributions de plus en plus larges, fait figure de sage. Une réputation qui ne lui sera pas de trop pour mener à bien la réforme la plus explosive du quinquennat

Le Nouvel Observateur - 29/04/2010 - [Le drôle de jeu de Mailly](#) (384 mots)

Mais à quoi joue donc Jean-Claude Mailly, le numéro un de FO ? Le 1er-Mai, comme au bon vieux temps, il ira déposer une gerbe devant le mur des Fédérés, au cimetière du Père-Lachaise à Paris. Les aut...

Aujourd'hui en France - 29/04/2010 - [1er MAI](#) (96 mots)

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, a demandé aux salariés de manifester le 1 er mai pour « donner un mandat plus fort » aux syndicats dans les discussions avec les pouvoirs publics s...

L'Humanité - 29/04/2010 - [Thibault compare les agences de notation à des milices privées](#) (174 mots)

Les attitudes spéculatives actuelles sur les marchés qui visent, notamment, la Grèce « portent préjudice (), non plus à des entreprises, à des activités, mais à des états, sur la base d'opinions de ...

Mouvements sociaux (2 Documents)

L'Humanité - 29/04/2010 - [« J'appelle à ce qu'il y ait beaucoup de monde dans les rues samedi. Avoir beaucoup](#) (64 mots)

« J'appelle à ce qu'il y ait beaucoup de monde dans les rues samedi. Avoir beaucoup de manifestants, c'est nous donner un mandat plus fort pour discuter avec le président de la République. » Bernard ...

L'Humanité - 29/04/2010 - [Les Fralib toujours sur le front](#) (499 mots)

Huitième semaine d'une mobilisation marathon. Les grévistes réclament une augmentation de 2 centimes d'euros de la part des salaires sur les boîtes de 25 sachets de thé.

Actualité sociale (7 Documents)

L'Expansion - 01/05/2010 - [Bien-être au travail : des pistes d'action](#) (584 mots)

En partenariat avec Le Cercle de l'humain de L'Expansion, le ministère du Travail a organisé à Lyon une conférence sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux.

L'Expansion - 01/05/2010 - [Les acquis passent à l'essoreuse](#) (1193 mots)

Des salariés toujours plus flexibles Le phénomène n'est pas nouveau, mais la crise lui a donné un coup d'accélérateur. La part des CDI dans le total des embauches (hors intérim) a reculé comme jamais ...

L'Humanité - 29/04/2010 - [TPE : un projet de loi timide](#) (120 mots)

Après l'échec des négociations sur le dialogue social dans les très petites entreprises, le gouvernement vient de finaliser un projet de loi, pour un résultat extrêmement timide. écartant l'organisat...

L'Humanité - 29/04/2010 - [Des élections en 2011 chez les fonctionnaires ?](#) (375 mots)

L'Assemblée a adopté le projet de loi sur le dialogue social dans la fonction publique. Le gouvernement veut organiser des élections dès l'année prochaine.

Le Figaro Economie - 28/04/2010 - [L'emploi résiste en mars grâce au traitement social du chômage](#) (689 mots)

SOCIAL Enfin une bonne nouvelle sur le front du chômage : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (chômeurs n'ayant pas travaillé du tout au cours du mois) a reculé de...

Le Figaro Economie - 28/04/2010 - [« Une tendance à l'amélioration »](#) (248 mots)

Comment jugez-vous les données du mois de mars ? Elles sont extrêmement positives. Il s'agit d'une embellie forte que l'on n'avait pas connue depuis février 2008 et de la première baisse depuis juin 2...

Les Echos - 29/04/2010 - [La direction de Carrefour renoue le dialogue avec les syndicats](#) (887 mots)

Elle a reçu cet après-midi la CGT, la CFDT et FO et a accepté de rouvrir des négociations sur les rémunérations. La grève programmée vendredi dans les hypermarchés français est suspendue.

Protection sociale (3 Documents)

L'Expansion - 01/05/2010 - [François Charpentier - Retraites : nous sommes dans le déni de réalité](#) (2137 mots)

Oui, la France est en retard sur ses voisins ; non, la réforme des régimes n'a pas eu lieu... Les vérités - parfois cruelles - d'un spécialiste incontesté de l'assurance-vieillesse.

La Tribune - 29/04/2010 - [Retraites : Woerth promet une réforme « explicable » aux députés](#) (571 mots)

Le ministre du Travail a précisé ses pistes de réflexion devant la commission UMP-Nouveau Centre.

Le Figaro (matin) - 29/04/2010 - [Retraites : Aubry entretient le suspens sur ses propositions](#) (795 mots)

PARTI SOCIALISTE Quelqu'un en sait-il un peu plus sur les propositions du PS sur les retraites ? Éric Woerth ? Hier, le ministre du Travail a en effet reçu la première secrétaire Martine Aubry, ent...

Syndicalisme

Samedi 1er Mai 2010

Business Révélations

CGT capitaliste

Achat d'une entreprise, "facturation" du service syndical, gestion autoritaire du personnel : la centrale se convertit aux méthodes libérales. Ce qui ne va pas sans heurts...

A la CGT, Jean-Pierre Delannoy s'est fait une spécialité : "décoder" les discours des camarades dirigeants. "On ne comprend rien à ce qu'ils racontent", déplore ce militant qui, lors du dernier congrès de la CGT, à Nantes, s'était opposé au leader Bernard Thibault. Quand ils évoquent les retraites, ils parlent de "négociations systémiques, d'"obsolescence" ou de "comptes notionnels". Il faut suivre !" La CGT qui prendrait des accents libéraux ? Concédonsons-le, le mouvement est timide. Mais il existe ! Chez les "réformistes", on ne parle plus de lutte des classes, mais de compromis. Des sujets longtemps tabous, comme l'actionnariat salarié ou la participation, ne le sont plus. Et des structures gérées par la CGT se retrouvent à la tête de groupes privés, comme la Compagnie internationale André Trigano (Ciat), une société cotée en Bourse. Ce mouvement pourrait s'accroître. Car la CGT veut conquérir le monde de l'entreprise. Quitte à emprunter les méthodes de l'ennemi honni, le grand capital. Enquête.

1 - La confédération a lancé une OPA sur une société cotée

Georges Ségué, réveille-toi, la CGT lance des OPA ! Dans les sections locales et dans les couloirs de la "centrale", on ne s'en est toujours pas remis. Quelle mouche a piqué les administrateurs de la puissante Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des industries électriques et gazières, administrée par la CGT ? En décembre 2009, le plus riche comité d'entreprise de France (450 millions d'euros de budget, 3 000 salariés) décide de racheter... une

société cotée, la Ciat, leader hexagonal du camping. Grâce à l'acquisition de ce fournisseur (pour 59 millions d'euros), la CCAS, qui gère les séjours de vacances et la restauration d'entreprise de plus de 600 000 salariés, devient un géant français du tourisme. Mais cette OPA suscite bien des débats chez les cégétistes. Le propre comité d'entreprise de la CCAS vote contre ! "Quand on a reçu le compte rendu de la CCAS, on a eu l'impression de lire un communiqué boursier, commente un militant, à la fédération CGT des mines et de l'énergie. On parlait de numéraire, d'actions... ça nous a fait un choc !"

Pourquoi un tel "boursicotage" ? "Nous voulions nous renforcer dans le tourisme social, explique-t-on au siège de la CCAS, mais peut-être avons-nous été trop brutaux. Nous avons donné l'impression que nous tournions le dos à nos valeurs." Alors qu'en fait les patrons cégétistes ne font qu'anticiper le tarissement du financement du syndicat. Actuellement, son colossal budget provient des ventes de gaz et d'électricité d'EDF et de GDF Suez. La CCAS reçoit en effet 1 % du chiffre d'affaires. Mais ce financement pourrait être remis en question. La présence d'inspecteurs de la Cour des comptes dans les murs de la CCAS est un signe que le vent tourne. Racheter la Ciat, ce pourrait être une façon de diversifier le financement. Avec cette OPA, c'est un nouveau visage de la CGT qui se dessine, celui de gestionnaire d'entreprise privée. Selon les dernières rumeurs, les dirigeants de la Ciat prépareraient une "augmentation de capital" qui

permettrait l'entrée de nouveaux actionnaires. Dans les couloirs de la CGT, on parle d'un renforcement de... André Trigano, le fondateur de la Ciat. Encore des couleuvres à faire avaler aux "purs et durs" du paquebot de Montreuil, le siège de la CGT.

2 - Après la lutte des classes, la "class action"

Thomas Barba incarne cette nouvelle race de délégué syndical, longtemps CGT, qui maîtrise parfaitement l'outil juridique, épluche les bilans des sociétés et regarde à la loupe les conventions sociales pour s'assurer qu'elles sont conformes à la législation. Dès qu'il détecte une faille, il s'y engouffre et lance des recours devant les tribunaux, à la manière des actions collectives américaines (class actions). Et ça peut parfois coûter très cher à l'entreprise. "Nous ne pouvons plus nous contenter de grandes mobilisations et de grands discours pour faire bouger les choses, nous devons aussi mener un syndicalisme de proximité et d'accompagnement", martèle ce fils de républicains espagnols.

Direct et pragmatique, il bouscule les idées reçues, n'en déplaît aux apparatchiks de la centrale. "Mes armes ? Le Code du travail, les droits français et européen." Cadre au Groupe La Poste, il a connu son heure de gloire quand, en 2006, il a obtenu devant les prud'hommes qu'une factrice, qui avait cumulé 574 CDD en dix-neuf ans, reçoive 60 000 euros d'indemnités. Ce n'est pas son seul fait d'armes. A ce jour, il a défendu - avec succès - plus de 130 salariés. Mais Thomas Barba veut aller plus loin. "En multipliant, entre

1990 et 2004, les CDD et les CDI intermittents pour des emplois de guichetier ou de facteur, La Poste a précarisé l'emploi de milliers de salariés. Dans 80 % des cas, ce sont des femmes, il y a donc discrimination. J'ai saisi la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité afin d'inciter La Poste à réparer ce préjudice", précise-t-il.

Depuis trois ans, il se démène aussi pour que les 100 000 facteurs bénéficient d'un temps d'habillage-déshabillage et d'une indemnité pour le nettoyage de leur tenue. Une idée qu'il a eue en dénichant un arrêt de la Cour de cassation du 26 janvier 2005. "Le magistrat précise que, lorsque la tenue est rendue obligatoire, il faut prévoir un temps pour se changer, ou alors verser des contreparties financières. Comme le port de la tenue est un critère de notation des facteurs, il est difficile, pour l'employeur, de contester son caractère obligatoire", souligne-t-il avec malice. Le 24 février dernier, la cour d'appel de Toulouse lui a donné partiellement raison en condamnant La Poste à verser aux facteurs 5 euros par semaine pour frais d'entretien de leur tenue, avec un rappel sur cinq ans. Soit, pour chaque facteur, une indemnité de 1 150 euros. La note atteindrait 115 millions d'euros la première année, et 23 millions les années suivantes. La Poste s'est pourvue en cassation. Et Thomas Barba, qui pourrait facilement trouver un job dans un grand cabinet anglo-saxon, fait un tabac chez des syndicats concurrents, comme la CFTC et SUD. Tandis que, dans son propre camp, ses succès agacent. Certains cégétistes lui reprochent d'"américaniser" la lutte syndicale. Si bien qu'en août dernier il a claqué la porte de son organisation, après trente-six ans de militantisme. Il n'est jamais bon d'être précurseur.

3 - Des délégués prennent 10 % aux salariés défendus

Facturer des honoraires pour assurer la défense de son client ? Un procédé normal de la part d'avocats ou de conseils. Moins de la part de cégétistes ! C'est pourtant ce qui se serait passé en 2007, à l'union locale de Castres, où des "camarades" auraient prélevé sans barguigner des

pourcentages sur les indemnités que recevaient les plaignants. Voilà une pratique qui bafoue les valeurs de fraternité de la CGT. Elle en est même tellement éloignée qu'elle est... illégale !

C'est un cégétiste à la retraite qui, le premier, a brisé l'omerta. Francisco Banegil intente actuellement un procès à l'union locale CGT de Castres. Après l'avoir défendu contre son employeur (un groupe minier), ses dirigeants l'auraient contraint à leur reverser, en 2007, 10 % de son indemnité, soit 6 500 euros. Ce paiement aurait en effet conditionné la remise du chèque libellé par son ancien employeur, d'un montant de 65 000 euros. "ça n'a pas été facile, raconte Francisco Banegil, car je suis adhérent à la CGT depuis quarante ans. J'ai tout tenté pour éviter le procès. J'ai écrit à plusieurs reprises à l'union locale pour qu'elle me restitue cet argent. Début 2008, l'union départementale CGT du Tarn et l'union locale des retraités de la CGT m'ont soutenu en jouant les médiateurs. En vain. Il a fallu aussi trouver un avocat qui veuille bien me défendre. Personne ne voulait s'attaquer à la CGT."

Il faut dire que l'affaire est très sensible sur le plan local. Mais Francisco Banegil veut que la vérité éclate. Au cours de l'instruction, il réussit à se procurer cinq "contrats de services" édités par l'union locale de Castres. Dans ces documents, les personnes signataires s'engagent à reverser 10 % des éventuels gains obtenus à la suite d'une décision de justice ou d'une transaction. Il obtient aussi le témoignage d'un ancien salarié de cette union locale qui confirme que cette pratique était déjà monnaie courante entre 1998 et 2003. Pour l'avocat du plaignant, Eric Soulans, que nous avons contacté, "le fait marquant dans cette affaire, c'est qu'une organisation syndicale a pu institutionnaliser un système illégal de collecte d'argent. Car un syndicat n'a bien sûr pas le droit de facturer des honoraires aux salariés dont il assure la défense." Pour l'union locale CGT, cette somme correspond à un don. Le tribunal d'instance de Castres tranchera le 4 mai. Le plus troublant, dans cette histoire, c'est l'absence de réaction des cadres de la confédération, la "tête" politique de la CGT. Comme l'affirme Francisco

Banegil, "la centrale de Montreuil a été alertée par courrier et de vive voix par certains camarades, mais n'a jamais pris position."

4 - Le syndicat n'a rien à envier aux patrons voyous

Lorsqu'en 2001 Philippe Chabin, secrétaire d'un comité d'établissement (CE) de la SNCF, détecte une "anomalie" dans la répartition de la dotation que lui verse la SNCF, il n'imagine pas dans quel engrenage il met le doigt. "Tous les ans, 200 000 euros s'égareraient dans la nature. J'ai voulu alerter les instances fédérales de la CGT", raconte ce cheminot, syndiqué depuis 1985. La CGT est en effet majoritaire dans la quasi-totalité des 26 comités d'établissement de la SNCF. Trop zélé, Philippe Chabin ? Sans doute. "En 2006, j'ai été écarté des listes électorales par la CGT. J'ai perdu mon poste de secrétaire du comité d'établissement. Dans la foulée, des salariés CGT du CE qui m'avaient soutenu ont eu des problèmes." Telle Malika Durand, assistante aux ressources humaines et cégétiste convaincue. A l'instar de la trentaine de salariés qui travaillent dans ce comité, elle n'a pas un statut de cheminot, mais un contrat de droit privé. Elle est donc vulnérable. "On a voulu supprimer mon poste, puis on m'a mise au placard, témoigne-t-elle. J'ai subi toutes sortes de brimades. Fin 2008, on m'a notamment demandé de travailler entre Noël et le jour de l'An, alors que les bureaux étaient fermés." A qui se plaindre, quand l'employeur et le syndicat sont tous les deux cégétistes ? Seule solution : saisir les prud'hommes. Fin 2009, les sages rendent leur verdict : "Les instances dirigeantes se sont servies de leur autorité patronale pour la faire craquer, elles méritent le titre de patrons voyous", écrivent-ils carrément, avant de condamner le comité d'établissement à lui verser 15 000 euros pour "harcèlement moral" - décision qui fait actuellement l'objet d'un appel.

"Ce sont des pratiques que la CGT ne tolérerait pas si elles émanaient d'un dirigeant d'entreprise, s'empare Philippe Chabin. Et encore, si elles ne concernaient que quelques individus, mais on trouve des cas similaires dans d'autres comités d'établissement, notamment à Lyon ou à Tours."

Aujourd'hui, Malika travaille toujours au CE. A mi-temps. "J'ai écrit à Bernard Thibault. Il ne m'a jamais répondu, raconte-t-elle. Pourtant, il doit savoir ce qui se passe, puisque sa femme travaille au comité central d'entreprise (CCE) de la SNCF." Mais ce CCE, qui regroupe plus de 300 personnes, donne-t-il le mauvais exemple ? Une vingtaine de cadres et de salariés y auraient été licenciés ces dernières années. Fin 2009, sa direction a même été épinglée par les prud'hommes pour trois cas de harcèlement. Là encore, les décisions sont en appel. "Il y a eu discrimination à l'égard de ces anciennes cégétistes qui avaient créé un syndicat dissident", explique leur avocat, Me Burget. La CGT condamnée pour non-respect des pratiques syndicales ? Un comble ! A la Caisse centrale d'activités sociales, la structure (contrôlée par la CGT) qui gère les oeuvres sociales d'EDF-GDF Suez, ce n'est pas mieux. "Climat délétère", "relents de stalinisme mâtiné de management dur", rapportent les témoins. Grève des salariés, mises au placard, licenciements brutaux, et même un suicide, fin 2009. Pour une CGT qui a fait de la souffrance au travail un cheval de bataille et qui, fin mars, s'est engagée aux côtés du Medef et des autres syndicats pour lutter contre la violence au travail, ces exemples font désordre. "Mieux prévenir le harcèlement, le réduire et, si possible, l'éliminer", préconise l'accord. Il y a du boulot. Même à la CGT.

Un syndicat travaillé par les contradictions
"Bernard Thibault doit contenir les infiltrations gauchistes du NPA et de Lutte ouvrière."

Raymond Soubie, conseiller de Nicolas Sarkozy chargé des affaires sociales.

"Il faut un décodeur pour comprendre le discours confédéral. C'est un signe de l'aristocratisation de la CGT."

Jean-Pierre Delannoy, leader de la minorité anti-Thibault à la CGT.

Les retraites, dossier stratégique - Bernard Thibault ou l'inconfort du funambule

Printemps torride pour la CGT. La centrale de Montreuil va devoir plancher sur l'épineux dossier des retraites. D'aucuns se demandent si elle est vraiment bien préparée pour endosser son nouveau rôle d'apporteuse d'idées. D'autant que le Conseil d'orientation des retraites a mis le débat sous pression en affichant des prévisions catastrophiques et un déficit abyssal de 114 milliards d'euros pour 2050 si rien de sérieux n'est fait. Des chiffres chocs qui suscitent un tollé, notamment à la CGT.

"Bernard Thibault devra une fois de plus jouer les funambules, nous confie un expert du monde syndical. Il se positionnera très certainement contre la réforme du gouvernement. Mais il ne peut plus se contenter d'être exclusivement un leader de la contestation." L'Elysée attend de lui qu'il soit une force de proposition. "Nous sommes dans une phase de concertation et nous écoutons tout le monde", confirme le conseiller social du président de la République, Raymond Soubie. Et c'est là tout le dilemme du secrétaire général de la CGT.

S'inspirer de l'organisation de la cfdt. Depuis dix ans, il cherche à réformer son organisation, pas à pas, pour ne pas brusquer les "apparatchiks" et éviter la fronde de certaines fédérations, voire un clash avec la base. Le risque est réel que les forces vives du premier syndicat français quittent le navire pour rejoindre la bannière SUD. "Il faut dire que Bernard Thibault a très mal vécu l'opposition du comité confédéral national de la CGT, qui, en 2005, avait voté contre le traité constitutionnel européen. Pas question de revivre pareil désaveu. Aussi veut-il s'inspirer du modèle d'organisation de la CFDT, avec un pouvoir centralisé fort qui s'articulerait autour d'un nombre plus réduit de fédérations", souligne un cadre de la CGT.

Pour mener à bien ce projet "prioritaire", Bernard Thibault peut notamment compter sur le soutien de deux grosses fédérations, celle de La Poste et celle du secteur de l'énergie. Il pourrait recevoir l'appui de la Fédération des services, à condition de la réunifier pour la renforcer. En revanche, les secteurs de la chimie, de la métallurgie, de la finance, de l'enseignement et de la recherche demeurent des bastions contestataires. Quant aux cheminots, leur attitude dépendra des choix stratégiques du prochain secrétaire général de la CGT-cheminots, puisque Didier Le Reste, pilote des grèves de la mi-avril, quittera ses fonctions fin 2010.

Jeudi 29 Avril 2010

Evènement

Aubry fait la leçon à la CGT



A Paris en 2009, Martine Aubry et Bernard Thibault A peine revenue de son périple en Inde la semaine

dernière, Martine Aubry a reçu au siège du PS une délégation de la CGT emmenée par Bernard Thibault pour faire le point sur les dossiers sociaux, et notamment sur celui des retraites. « *Très franchement, vous êtes nuls à la CGT !* », lui a-t-elle lancé en guise de bienvenue. Très remontée contre la poursuite de la grève à la SNCF, malgré la paralysie des transports aériens, la première

secrétaire du PS a expliqué au cégétiste que ses troupes auraient mieux fait de suspendre leur mouvement. Selon elle, cela leur aurait offert une porte de sortie formidable en les rapprochant des Français.

Tous droits réservés : Le Nouvel Observateur
EE9E735087802F09A5E112001409218F00152011842879A7D1C7604

Diff. 542 529 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 29 Avril 2010

Evènement

Thibault croit à l'explosion

Au cours de ce même entretien, Bernard Thibault a confié à ses interlocuteurs socialistes son sentiment sur la réforme des retraites à venir. Le secrétaire général de la CGT, qui juge la situation sociale explosive, est persuadé que les Français ne se laisseront pas faire comme en 2003 mais qu'ils se mobiliseront en masse pour contraindre le gouvernement à reculer, comme ce fut le cas en 2005 avec le contrat première embauche (CPE).

Tous droits réservés : Le Nouvel Observateur
E293E3918650910585341DC0DA0CB1F309D5B513641D78FF5D74B7A

Diff. 542 529 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 29 Avril 2010

L'incontournable M. Soubie

La réforme des retraites ? C'est lui. La négociation avec les syndicats ? C'est encore lui. Le choix des ministres ? Toujours lui. Alors qu'à l'Elysée souffle un vent de folie, le conseiller social de Nicolas Sarkozy aux attributions de plus en plus larges, fait figure de sage. Une réputation qui ne lui sera pas de trop pour mener à bien la réforme la plus explosive du quinquennat

C'est l'homme qui sait tout mais ne dit rien. Celui qui connaît tous les secrets du Château, ou presque. Qui peut faire ou défaire les ministres, surtout quand ils entrent dans son champ de compétences. Bientôt 70 ans, Raymond Soubie, conseiller social de Nicolas Sarkozy depuis son arrivée à l'Elysée en 2007, est devenu l'homme fort du 55, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Après la tourmente qui a suivi « *la rumeur* », il a peaufiné sa réputation de sage dans un monde de fous. Non seulement parce qu'il est l'homme clé de la dernière grande réforme du chef de l'Etat - celle des retraites -, qui conditionne grandement son éventuelle réélection en 2012, alors que les sondages piquent du nez. Mais aussi parce que son influence dépasse désormais largement son pré carré, au point d'agacer ses éternels rivaux : Claude Guéant, l'omniprésent secrétaire général, et Henri Guaino, la plume du président.

« *Je me contente de suivre de très près mes sujets* », affirme pourtant, avec un sourire entendu, celui qui fut autrefois l'inamovible conseiller social de deux Premiers ministres : Jacques Chirac et Raymond Barre. Raymond Soubie et Nicolas Sarkozy se vouoient, mais se voient en tête à tête ou se téléphonaient tous les jours. Le calme du premier tempère l'agitation chronique du second. « *Ils se respectent mutuellement et partagent la volonté d'avancer ensemble* », explique un conseiller du chef de l'Etat. Sans s'embarrasser de ceux qui pourraient semer des embûches sur leur route. Xavier Darcos vient d'en faire les frais. C'est Soubie qui a pesé en faveur du limogeage de l'ancien ministre du Travail lors du mini-remaniement qui a suivi la déroute des élections régionales. « *Vous savez très bien*

que ce sont le président de la République et le Premier ministre qui forment le gouvernement ! », dément le conseiller.

Certes Xavier Darcos, en Aquitaine, avait pris une grande claque (28%) face au socialiste Alain Rousset (56%). Mais là n'est pas la cause réelle de son éviction surprise. Darcos ne s'entendait pas avec Soubie. Ni sur la forme ni sur le fond. D'un côté, il y avait un ministre « *qui avait des idées arrêtées sur tout, alors qu'il ne connaissait rien à rien* », confie un responsable syndical. Avec, en face de lui, un bourreau de travail méticuleux, pointilleux jusqu'à la maniaquerie, soucieux des équilibres, prudent comme s'il transportait des bidons de nitroglycérine. Sur la réforme des retraites, Darcos ne cachait pas son désir de passer en force cet été. Un peu comme Edouard Balladur, Premier ministre de François Mitterrand, qui, en août 1993, avait attendu la trêve estivale pour imposer un alignement des hausses des pensions du privé sur l'inflation et non plus sur les salaires, ainsi que leur calcul non plus sur les dix mais sur les vingt-cinq meilleures années. Exit Darcos, donc. Le choix de Soubie s'est porté sur Eric Woerth, alors ministre du Budget. « *C'est un homme qui écoute, réfléchit, sait où il va et qui est apprécié des syndicalistes, contrairement à ce qu'ils disent publiquement* », argumente son parrain élyséen. « *Avec Raymond, on se parle tout le temps, explique le ministre du Travail. Nous nous voyons une fois par semaine, le samedi. C'est le meilleur decodeur de la République. Moi, je lui apporte peut-être un regard neuf.* » Le vrai changement est sans doute là. Pour gérer une réforme à haut risque, à défaut d'une unité de

commandement, il y a désormais une convergence de vues au sommet de l'Etat.



Raymond Soubie, conseiller social de Nicolas Sarkozy Pour aller où et surtout comment ? Le climat social est de plus en plus tendu. Les élections régionales ont largement prouvé que la politique économique et sociale du chef de l'Etat suscitait l'hostilité des Français. Les derniers sondages en date montrent qu'une majorité d'entre eux jugent une réforme nécessaire, mais qu'ils n'acceptent pas qu'on touche à l'âge légal du départ à la retraite. Trente ans après ou presque -, le symbole du départ à 60 ans reste toujours aussi

fort. « *Ce ne sera pas un chemin de roses* », reconnaît lucidement Raymond Soubie. Pour lui, « *tout est affaire de pédagogie* ». Voilà pour le discours officiel, qui trahit, chez cet homme qui pèse ses mots au trébuchet, une solide inquiétude. Pour présenter son projet de loi, le gouvernement attendra d'ailleurs la fin du congrès de la CFDT, début juin. Histoire de ne pas souffler sur les braises en attisant du même coup la colère d'une base cédétiste en rupture avec sa vieille culture du compromis.

Raymond Soubie avance sur un fil. Il sait, comme Eric Woerth, qu'il devra d'une manière ou d'une autre briser le tabou de la retraite à 60 ans - même si cela ne règle pas les problèmes de fond - pour que Nicolas Sarkozy puisse se présenter, au final, comme le grand réformateur dont la France a besoin. Il sait aussi que cette mesure peut rassurer Bruxelles et les marchés financiers, qui examinent à la loupe l'ampleur de nos déficits publics. Mais le conseiller du prince a également trop de bouteille pour ne pas comprendre qu'il est surveillé de près par les élus UMP, dont les caciques n'aiment guère « *ce type qui influence trop Sarko* ». Il s'ennuie. « *Pour eux, je suis un révolutionnaire.* » Un brin de com, une dose de provocation, une pincée de machiavélisme : est-ce pour autant la recette du succès ? Jacques Delors, pourtant avare de compliments, confiait récemment qu'il « *était le meilleur praticien de la chose sociale en France* ». Les leaders syndicaux, eux, sont souvent paradoxaux. Ils ne

tarissent pas d'éloges sur l'homme de l'ombre. Un responsable de la CGT : « *Il maîtrise tout. Ses dossiers, les syndicats, l'histoire. Une chance pour Sarko.* » Un proche de François Chérèque : « *Cinquante ans d'expérience, et le souci, dans un conflit, que chacun en sorte la tête haute.* » Zéro défaut, Soubie ? Son problème, sur le dossier des retraites, est que ceux-là mêmes qui l'apprécient sont vent debout contre ses projets. Il ne peut cette fois-ci compter sur personne, sauf peut-être sur les cadres de la CFE-CGC et la CFTC, qui pèsent peu. Jean-Claude Mailly, le leader de FO, ne veut rien changer. Bernard Thibault, son homologue de la CGT, pourtant le syndicaliste préféré du chef de l'Etat, entend tout faire pour que la réforme capote. Quant à François Chérèque, le numéro un de la CFDT, il ne répétera pas l'erreur de 2003. A l'époque, il avait approuvé la réforme Fillon, perdant du même coup des dizaines de milliers d'adhérents. « *Si Sarkozy touche à l'âge légal de départ, il fout le feu* », affirme l'un d'entre eux.

Tout est là. Pour réformer à sa main, la droite cherche les symboles. Mais pour réformer comme il aime, Raymond Soubie les évite à tout prix. Ce féru d'opéra - il y a fort longtemps, il y entraînait régulièrement feu Henri Krasucki, alors secrétaire général de la CGT - préfère la flûte aux grosses caisses. Depuis son arrivée à l'Elysée, il a réussi à déminer la plupart des grosses bêtises promises par le candidat Sarkozy. Le service

minimum dans les transports publics ? Il devait être imposé par la loi. Il a été négocié entre les partenaires sociaux. Tout comme la réforme des régimes spéciaux de retraite ou encore « *le contrat de travail unique* ». Mais cette fois-ci la partie s'annonce beaucoup plus corsée. Sauf si Raymond Soubie s'inspire à nouveau de cette boutade qu'il adore et que lui a apprise Edgar Faure, ministre des Affaires sociales sous le gouvernement Messmer, en 1972 : « *Il y a trois manières de faire des réformes. Vous dites que vous allez la faire et vous la faites. Vous êtes mort politiquement. Soit vous en parlez et vous ne la faites pas. Vous perdez toute crédibilité. Dernière solution, la plus efficace : vous attendez l'application de la réforme, et là, vous éjectez le ministre en charge du dossier.* » Personne n'est irremplaçable ! Raymond Soubie le répète à tout-va. Il s'inclut même dans le lot. A le voir agir, au faite de sa puissance, on comprend toutefois que pour cela aussi il ne paraît guère pressé !



Nicolas Sarkozy et Raymond Soubie, en mars 2009

MARTINE GILSON

Jeudi 29 Avril 2010

Un 1er-Mai sans unité

Le drôle de jeu de Mailly



Jean-Claude Mailly, Bernard Thibault et François Chérèque

Mais à quoi joue donc Jean-Claude Mailly, le numéro un de FO ? Le 1-Mai, comme au bon vieux temps, il ira déposer une gerbe devant le mur des Fédérés, au cimetière du Père-Lachaise à Paris. Les autres organisations syndicales, excepté la CFE-CGC et la CFTC, appellent à des manifestations décentralisées contre l'éventuel allongement de l'âge légal de la retraite. Le 7 avril pourtant, dans une lettre adressée à tous ses homologues

syndicaux, Mailly leur demandait d'organiser en commun une «*grève de 24 heures interprofessionnelle au moment opportun* » contre cette réforme. Ce qui lui a valu une réponse pleine d'humour de Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, dans laquelle celui-ci se félicitait de «*l'unité d'action* » plébiscitée par son auteur : «*C'est une déclaration importante dans la mesure où ton organisation s'est plutôt distinguée ces derniers mois par son absence [...] dans les mobilisations interprofessionnelles.* » Ambiance...

En septembre 2009, FO a quitté le G8 intersyndical - il regroupe toutes les centrales - créé un an plus tôt pour lutter contre la politique économique de Nicolas Sarkozy. Après plusieurs manifestations qui ont rassemblé chacune au moins 1 million de personnes sans aucun résultat, le mouvement s'est essoufflé. «*On a usé les gens pour rien* », commente Jean-Claude

Mailly. Mais pourquoi jouer à nouveau aujourd'hui les trouble-fête contre une réforme à laquelle il est lui-même profondément hostile et dont, selon les sondages, une grande majorité des Français ne veut pas ? Petites binocles et boucles grises, ce type est posé, cultivé, intelligent. Rien à voir avec son prédécesseur, Marc Blondel, dont les coups de gueule étaient souvent grossiers. Comme Blondel, pourtant, il dirige une organisation où se mélangent militants de gauche, de droite et trotskistes. Il doit composer. Surtout, il n'a pas digéré l'accord sur la représentativité des syndicats, paraphé l'an passé par les seules CFDT et CGT, qui fait des deux premières organisations syndicales françaises les maîtresses du jeu social. Ceci explique aussi cela...

Martine Gilson



Jeudi 29 Avril 2010

ACTU

EN BREF

1er MAI

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, a demandé aux salariés de manifester le 1^{er} mai pour « donner un mandat plus fort » aux syndicats dans les discussions

avec les pouvoirs publics sur l'emploi et les retraites. De son côté, Force ouvrière, qui a décidé de faire bande à part, a encouragé les salariés à manifester en affirmant que « rien

n'est inéluctable ou joué d'avance » sur les retraites.

Tous droits réservés : Aujourd'hui en France
CD92339F8D20C301658F1E308E00C15601A59D19D43C7F08C8A65A7

Diff. 161 408 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 29 Avril 2010

Monde

Thibault compare les agences de notation à des milices privées

Les attitudes spéculatives actuelles sur les marchés qui visent, notamment, la Grèce « portent préjudice (), non plus à des entreprises, à des activités, mais à des états, sur la base d'opinions de ce que j'appelle des milices privées, des agences de notation que personne ne connaît », a déclaré, hier, le secrétaire général de la CGT,

Bernard Thibault, à la radio BFM. Il y a trois agences de notation « qui dominant le monde, qui ont été conçues par des multinationales et qui s'arrogent aujourd'hui, de fait, ce pouvoir, bien supérieur à toutes les institutions internationales, de noter le comportement des politiques gouvernementales, voire de leur porter des préjudices très lourds sur

la base des notations et des spéculations qu'elles alimentent », a-t-il poursuivi. L'agence Standard and Poor's a abaissé la note de la dette grecque mardi, rendant plus difficile pour Athènes de lever des fonds.

Tous droits réservés : L'Humanité
AE93239E8C20B80245041560700961F606557F1654DE7DF04DC31BF

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mouvements sociaux

L'Humanité

Jeudi 29 Avril 2010

Social-Eco

« J'appelle à ce qu'il y ait beaucoup de monde dans les rues samedi. Avoir beaucoup

« J'appelle à ce qu'il y ait beaucoup de monde dans les rues samedi. Avoir beaucoup de manifestants, c'est nous donner un mandat plus fort pour discuter avec le président de la République. » Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT.

Tous droits réservés : L'Humanité
1A9FD3A38560A00415FD16006500D13306F5321424197DE1BDF7E15

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 29 Avril 2010

Social-Eco

Les Fralib toujours sur le front

Huitième semaine d'une mobilisation marathon. Les grévistes réclament une augmentation de 2 centimes d'euros de la part des salaires sur les boîtes de 25 sachets de thé.

C'est un conflit hors norme. Lundi dernier, les 185 salariés de l'usine Fralib de Gémenos (Bouches-du-Rhône), filiale d'Unilever où sont produits les sachets de thé pour Lipton et éléphant, ont entamé leur huitième semaine de grève. Les salariés réclament 200 euros d'augmentation. La direction, de son côté, n'a toujours rien lâché et se cantonne à + 0,8 %, assorti de 0,72 % d'augmentations individuelles pour la moitié des salariés.

Le sentiment d'injustice est ancien. En 1989, selon les syndicats, l'indice de base des salaires était 46 % supérieur au Smic. Vingt ans plus tard, il n'est plus qu'à 3,5 % au-dessus. Pour justifier ses revendications, l'intersyndicale CGT-CFE/CGC a donc sorti la calculette. Une hausse de salaire de 200 euros pour chaque salarié, expliquent les syndicats dans un communiqué, « cela aboutirait à augmenter la part des salaires de deux centimes d'euros

sur le prix d'une boîte de 25 sachets de thé ». Cette part passerait ainsi « de 15 à 17 centimes (entre 10 % et 16 % du prix) pour une boîte vendue entre 1,60 euro et 2,60 euros ». Ce qui est tout à fait envisageable, estime les syndicats, dans la mesure où Unilever vend quatre fois plus cher ses sachets en France qu'en Europe de l'Est et bénéficie donc d'une très large marge de manœuvre. La direction, qui craint de donner des idées au reste du groupe si elle cède chez Fralib, renvoie les syndicats dans les cordes en rappelant que les salariés de Gémenos ont touché 24 000 euros de participation exceptionnelle aux bénéfices en 2009, soit 129 euros par tête.

Sur place, c'est donc le dialogue de sourds. La direction du site a assigné les meneurs en justice, pour qu'ils ne viennent plus sur le site. Ils passeront en justice lundi. « Ils nous ont mis un manager mercenaire, un ancien de Coca-Cola, qui fait tout pour nous

casser, raconte Marie-Ange, employée chez Fralib depuis trente-trois ans. Mais on ne va pas lâcher comme ça. Cela fait huit semaines qu'on tient et on va continuer à tenir. » Chez Fralib, comme dans le reste du groupe, les salariés dénoncent aussi la dégradation constante des conditions de travail, qui a été de pair avec la réduction des effectifs. « Sur mon poste, le cellophanage et le conditionnement des sachets de thé, nous étions quatre personnes il y a deux ans. Maintenant, à production constante, il voudrait qu'on fasse le boulot à deux. Désolé, mais ce n'est pas possible », souligne Marie-Ange. La direction s'est engagée à ouvrir de nouvelles négociations fin juin. « Ils nous avaient fait le même coup en 2007, sans tenir parole », indique Olivier Leberquier, délégué CGT.

M. F.

Actualité sociale

Samedi 1er Mai 2010

Perso Événement

Bien-être au travail : des pistes d'action

En partenariat avec Le Cercle de l'humain de L'Expansion, le ministère du Travail a organisé à Lyon une conférence sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux.

Quelle stratégie de prévention des risques psychosociaux mettre en oeuvre ? Pour faire le point, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, en partenariat avec Le Cercle de l'humain de L'Expansion, a organisé à Lyon, le 7 avril, la première de quatre conférences animées par Isabelle Hennebelle, fondatrice du Cercle de l'humain et journaliste à L'Expansion. Ces conférences visent à promouvoir les bonnes pratiques en matière de politique antistress via des témoignages de DRH, de partenaires sociaux, de médecins du travail et d'experts du ministère.

Mondialisation, chômage de masse, financiarisation de l'entreprise, recul du collectif... "Face à la montée des facteurs anxigènes, la recherche du bien-être au travail devient une priorité. D'autant qu'il favorise l'efficacité", affirme Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric et coauteur d'un rapport sur le sujet remis à François Fillon. "Les risques psychosociaux reflètent une évolution sociologique lourde, estime Jean-Denis Combrexelle, directeur général du travail. Les entreprises commencent à réaliser que la performance sans le bien-être des salariés mène à une impasse."

Une souffrance due au manque d'écoute

"La souffrance d'un salarié s'explique aussi par le fonctionnement de l'organisation du travail et le manque d'écoute", relève Eric Gouzy, médecin du travail au Groupe Casino. Agir est urgent. Pour autant, "il n'y a pas de formule magique, souligne Hervé Lanouzière, conseiller technique à la sous-direction conditions de travail de la Direction générale du travail. A chaque entreprise d'engager une concertation afin d'adopter une approche globale au plus près de ses besoins."

Premier axe d'une stratégie sérieuse : "Etablir un diagnostic partagé avec toutes les parties prenantes de l'entreprise", estime Yves Grasset, directeur scientifique des cabinets VTE et IAPR, spécialisés dans les risques psychosociaux. Bien mené, ce préalable doit conduire à un plan d'action "simple et concret, pour être suivi d'effet", conseille Hervé Lanouzière.

La formation des managers est un autre point crucial du dispositif, selon Pierre-Henri Deresse, DRH du Crédit agricole-Loire-Haute-Loire : "Nos managers n'étaient pas assez formés à la conduite des hommes, ce qui génère parfois une distance vis-à-vis des attentes de leurs collaborateurs." Il faut donc repenser les méthodes d'évaluation, car, "si l'on évalue sur les seuls critères financiers, on aura des conduites

uniquement financières", a souligné Henri Lachmann. Au Groupe Casino, "un indicateur de performance sociale dans la fixation des objectifs et des rémunérations variables a déjà été introduit pour le top management", explique Annie Ayel, la chargée de mission santé et sécurité au travail.

Quatrième et dernier axe : il faut accompagner le changement, qu'il s'agisse de plans sociaux, de restructurations ou d'un déménagement. Le bien-être en entreprise se travaille au quotidien.

Les intervenants

De gauche à droite : Jean-Denis Combrexelle (directeur général du travail), Henri Lachmann (Schneider Electric), Hervé Lanouzière (conseiller à la Direction générale du travail), Yves Grasset (VTE/IAPR), Eric Gouzy et Annie Ayel (Groupe Casino), Pierre-Henri Deresse (Crédit agricole).

Rendez-vous

Prochaines conférences : le 15 juin à Bordeaux, puis, dans les prochains mois, à Lille et à Paris.

Samedi 1er Mai 2010

À la une - Ce que la crise a changé

Les acquis passent à l'essoreuse

Des salariés toujours plus flexibles

Le phénomène n'est pas nouveau, mais la crise lui a donné un coup d'accélérateur. La part des CDI dans le total des embauches (hors intérim) a reculé comme jamais en 2009, accentuant la dualisation du marché du travail entre des salariés protégés par l'armure du CDI et une armée de précaires, intérimaires ou abonnés aux CDD, qui ont de plus en plus de mal à trouver un emploi stable.

Pendant la tempête, deux mouvements ont donc coexisté. D'un côté, les entreprises ont eu encore plus qu'avant recours à des contrats courts, en attendant d'avoir de la visibilité. De l'autre, elles ont, dans la mesure du possible, préservé leurs effectifs permanents afin de ne pas se trouver dépourvues au moment de la reprise : d'après une étude du Centre d'analyse stratégique, le nombre de ruptures de contrats stables a été moins important au premier trimestre 2009 qu'au premier trimestre 2004, alors que la crise était plus forte.

Pour cela, les drh ont eu recours au chômage partiel et à la réduction du volume d'heures supplémentaires. Mais ils ont aussi fait preuve de créativité. Certains ont ainsi incité leurs salariés à puiser dans leurs RTT, ou à s'en servir pour financer les mesures de chômage partiel des collègues (Renault). D'autres ont eu recours à de la mobilité entre sites ou, plus marginalement, à du prêt de main-d'oeuvre. Qui a dit que le marché du travail français n'était pas assez flexible ?

320 019 - Les auto-entrepreneurs se bousculent

Ils étaient plus de 320 000, pour un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros, à bénéficier au 31 décembre 2009 du statut d'auto-entrepreneur créé seulement neuf mois auparavant. En facilitant le démarrage de petites

acti- vités professionnelles, l'autoentrepreneuriat fonctionne comme une soupape antichômage.

1 milliard d'euros - Les bonus sont toujours là

Un milliard d'euros de bonus devrait être versé aux traders en France au titre de l'exercice 2009. Un chiffre faramineux extrapolé à partir des prévisions de Bercy sur les recettes de la taxe sur les bonus. Pour les opérateurs de marché impénitents, la crise n'a pas changé grand-chose.

Les métiers qui grimpent... et les autres

Parmi les métiers boostés par la crise, on trouve "dans la banque, le responsable conformité ou le chargé d'affaires en restructuration de la dette ; dans la finance, le responsable norme et doctrine comptable", explique Nicolas Vermersch, DG de Michael Page. Pour orchestrer l'urgente optimisation des coûts, le spécialiste lean manufacturing a la cote. Tout comme les conseillers en énergie renouvelable, en traitement des déchets ou en efficacité énergétique des bâtiments.

En revanche, "trois familles de métiers ont accusé un net recul des embauches en 2009 (- 52 %) par rapport à 2008", selon Pierre Lamblin, directeur études à l'Apec. Ce sont les ressources humaines, la communication et le juridique ; la production (industrielle et chantiers), qui a reculé de 46 % ; et tous les services techniques - achats, logistique, qualité, maintenance, sécurité - ont chuté de 31 %.

Stress au travail : le coming out de la France

En quelques mois, la France est sortie du déni en matière de stress au travail. Une vraie révolution culturelle, délivrant la parole de salariés qui jusque-là hésitaient à formuler leur souffrance. Les ravages de réorganisations brutales liées à la crise et l'émotion suscitée par les suicides ont accéléré cette prise de conscience.

Conséquence non négligeable : la justice entérine, de façon croissante, que "l'entreprise peut être un milieu hostile avec des méthodes de management "harcelogènes"", constate Sylvain Niel, avocat en droit social à Fidal. Le 8 avril, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire pour "harcèlement moral" à France Télécom. Le 17 décembre dernier, pour la première fois, un suicide chez Renault était considéré comme "faute inexcusable de l'employeur".

Par ailleurs, avec l'accord national interprofessionnel sur le stress (2 juillet 2008), traduit de l'accord européen de 2004, "la France s'est dotée d'un bel outil", estime Bernard Salengro, secrétaire national à la CFE-CGC. Côté ministère, un plan d'urgence a été lancé en octobre 2009. Une liste, fondée sur le principe du name and shame, a été mise en ligne en février 2010. Elle classait les sociétés de 1 000 salariés et plus en fonction de leurs avancées en matière de stratégie antistress. Mais les mal classées ne sont restées qu'une journée en ligne. "Il y a encore du chemin à faire pour que les entreprises réalisent que le bien-être au travail est rentable !" conclut

Jean-Claude Delgenes, directeur du cabinet Technologia.

Les voyages d'affaires battent de l'aile * 71% Cloués au sol
71 % des entreprises interrogées par le spécialiste des frais professionnels KDS ont réduit le nombre de voyages de leurs cadres en 2009 à cause de la crise. 62 % interdisent la classe affaires, même pour

les vols long-courriers.

Préoccupation durable

Bilan carbone

Pourcentage des entreprises dans lesquelles les services voyages doivent rendre des comptes à leur direction sur les émissions de carbone.

62% "Home sweet home"
62 % des cadres choisiraient de voyager moins si on leur proposait de limiter leurs déplacements sans toucher ni à leur fonction ni à leur rémunération.

* Source des données voyages d'affaires : KDS.

Les RTT rabotées
Depuis la loi du 20 août 2008, "si la durée légale des trente-cinq heures est maintenue, chaque entreprise peut négocier ses propres aménagements", constate Marijke Granier-Guillemarre, avocate associée à MGG Legal. En pratique, le détricotage a commencé. Lors des fusions, on s'aligne sur la société la moins bien-disante en matière de RTT, de congés et de CET. Les forfaits en jours, au départ plutôt réservés aux cadres, se généralisent.

Le contingent d'heures supplémentaires passe à 220 par salarié et par an, voire à 360. Les trente-cinq heures, on en parlera bientôt comme des congés payés de 1936. Avec nostalgie.

Les stagiaires, quelle aubaine !
Effet de la crise, le recours aux stagiaires, malins, pratiques et peu chers, se normalise. Au point qu'en novembre 2009 le législateur a tout de même imposé la rémunération des stages de plus de deux mois à hauteur de 12,50 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 417 euros par mois. Selon Génération précaire, le nombre de stagiaires en France est passé de 800 000 en 2006 à 1,2 million en 2008, soit une augmentation de 50 %.

Jeudi 29 Avril 2010

Social-Eco

TPE : un projet de loi timide

Après l'échec des négociations sur le dialogue social dans les très petites entreprises, le gouvernement vient de finaliser un projet de loi, pour un résultat extrêmement timide. écartant l'organisation de la représentativité interne aux entreprises, le projet opte

pour des commissions paritaires locales, facultatives, mises en place par la négociation collective. Les salariés seront appelés à désigner les syndicats appelés à y siéger en votant tous les quatre ans pour des listes, mais pas pour des candidats. Ces

commissions « veilleront au suivi des accords collectifs », sans avoir « le pouvoir de négocier ou de se déplacer dans les entreprises ».

Tous droits réservés : L'Humanité
E79EE3498F00660EA5981C905D04818606859F11A4777C4D88775C6

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 29 Avril 2010

Social-Eco

Des élections en 2011 chez les fonctionnaires ?

L'Assemblée a adopté le projet de loi sur le dialogue social dans la fonction publique. Le gouvernement veut organiser des élections dès l'année prochaine.

L'Assemblée nationale a adopté, mardi, en première lecture, le projet de loi sur le dialogue social dans la fonction publique. Il transpose un accord signé à Bercy le 2 juin 2008 entre le ministère de la Fonction publique et six organisations syndicales de fonctionnaires sur huit (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, Unsa, Solidaires). Mais y ajoute deux réformes très contestées, l'intéressement collectif et des mesures sur la retraite des infirmières.

L'introduction de l'intéressement collectif dans la fonction publique avait pourtant été rejetée en mars par les syndicats après dix mois de discussion. Il a finalement été introduit par le gouvernement par le biais d'amendements de dernière

minute au projet initial. « Il s'agit en réalité d'instaurer la culture du résultat ! », selon le communiste Roland Muzeau. Quant à la retraite des infirmières, le texte propose d'échanger des hausses de salaire contre un départ plus tardif (soixante ans au lieu de cinquante-cinq), un troc qui a indigné la profession.

Le cœur du projet, qui doit encore être examiné au Sénat, instaure, notamment, des règles de validité des accords collectifs. Il précise qu'à partir de 2013, un accord sera valide seulement s'il est signé par des syndicats représentant une base électorale de plus de 50 % de votants. Jusque-là et à titre transitoire, un accord sera considéré comme valide s'il recueille la signature de deux syndicats représentant au moins 20 %

des voix et s'il ne rencontre pas l'opposition d'organisations représentant une majorité de voix.

Les premières élections dans la fonction publique selon ces nouvelles règles pourraient avoir lieu « à la fin du premier semestre 2011 », a déclaré Georges Tron dans un entretien, hier, à la Tribune. Selon le secrétaire d'état à la Fonction publique, « après son passage au Sénat, fin mai, les modalités d'application seront très rapidement définies en concertation avec les organisations syndicales ». Il faudra notamment fixer par décret le seuil de représentativité des syndicats, une question délicate pour les organisations de faible audience.

Lucy Bateman

Mercredi 28 Avril 2010

économie

L'emploi résiste en mars grâce au traitement social du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté dans toutes les catégories, sauf dans celle de référence.

SOCIAL Enfin une bonne nouvelle sur le front du chômage : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (chômeurs n'ayant pas travaillé du tout au cours du mois) a reculé de 0,2 % en mars, ce qui représente une baisse de 6 600 personnes sur un mois. Au total, 2,7 millions de personnes étaient inscrites fin mars dans la catégorie de référence, soit une progression de 9,8 % sur un an. Mais l'éclaircie s'arrête là, car le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans les quatre autres catégories augmente. Et parfois fortement : + 2 % en catégorie BC (+ 24 700 chômeurs ayant travaillé plus ou moins de 78 heures dans le mois) ; + 2,4 % en catégorie D (+ 6 200 chômeurs en stage, formation ou maladie) et + 3,8 % en catégorie E (+ 11 400 chômeurs en contrats aidés). Pis, sur un an, les variations vont de + 18,3 % (catégorie BC) à + 36,4 % (catégorie E). « L'augmentation en catégories C, D et E témoigne tant de la reprise de l'intérim que d'une politique de l'emploi plus active, avec davantage de demandeurs d'emploi en formation et en contrats aidés », nuance Marie-Claire

Carrère-Gée, la présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi, qui se félicite de la « décélération significative depuis plusieurs mois » du nombre de chômeurs. Dit autrement, le traitement social du chômage tourne à plein en période de sortie de crise. Difficile donc de se satisfaire d'un reflux du chômage en France (y compris dans les DOM), où 4,13 millions de personnes « tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi » étaient inscrites fin mars à Pôle emploi. Soit 0,5 % de plus qu'il y a un mois et 12,5 % qu'il y a un an. Comme à l'accoutumée, les plus de 50 ans ont encore souffert en mars, avec une progression toujours inquiétante de leur nombre d'inscrits : + 1,1 % en catégorie A et + 1,5 % en ABC. « Sans volonté politique très forte, ces demandeurs d'emploi ont statistiquement peu de chances de sortir rapidement de la difficulté, considère Marie-Claire Carrère-Gée. Franchi le cap de la cinquantaine, il est très difficile de retrouver du travail, de surcroît dans une économie qui retrouve à peine son souffle. » Et ce, d'autant plus que « la moitié des chômeurs de plus de 50 ans sont des chômeurs de longue durée », insiste-t-elle. À l'inverse, les

jeunes tirent pour le cinquième mois consécutif leur épingle du jeu en bénéficiant d'un recul compris entre 0,5 (catégorie ABC) et 1 % (A) des inscrits.

Recul des radiations

Autre point noir : la part de demandeurs d'emploi à Pôle emploi depuis plus d'un an continue de progresser (+ 0,7 point en un mois et + 5,1 en un an) pour représenter 35,3 % des inscrits. Quant à l'ancienneté, elle atteint 415 jours en moyenne, soit une hausse de 29 jours en un an. En fait, seuls les chômeurs inscrits depuis moins d'un an bénéficient de l'embellie de mars avec un recul de 0,7 % de leur nombre d'inscrits et une hausse ramenée à 4,1 % sur un an. Quant aux motifs de sorties de Pôle emploi, mars affiche un net recul du nombre de radiations administratives (- 7,9 % en un mois) et une stagnation des cessations d'inscriptions pour défaut d'actualisation (+ 0,8 %). La collecte des offres d'emploi est en hausse de 2,9 %, notamment celle des emplois de plus de six mois qui progresse de 7,4 % en un mois.

Marc Landré

Mercredi 28 Avril 2010

économie

« Une tendance à l'amélioration »

LAURENT WAUQUIEZ, le secrétaire d'État à l'Emploi, commente les chiffres du chômage.

Comment jugez-vous les données du mois de mars ?

Elles sont extrêmement positives. Il s'agit d'une embellie forte que l'on n'avait pas connue depuis février 2008 et de la première baisse depuis juin 2009. Il y a une tendance à l'amélioration. La France est avec l'Allemagne le seul des pays industrialisés à s'en sortir le mieux en termes de croissance et d'emploi.

Comment se réjouir quand le

chômage augmente dans toutes les catégories, sauf dans la A ?

Il faut être clair, une reprise sur le marché de l'emploi commence par la catégorie A. Nous ne sommes qu'au début du chemin. C'est un signe très net d'amélioration même s'il faut rester prudent.

Que faire pour les chômeurs de plus de 50 ans et de longue durée qui s'en sortent le moins bien ?

L'emploi des seniors est un travail de

longue haleine que nous avons entamé il y a deux ans. Nous ne désarmerons pas. Quant aux chômeurs de longue durée, l'accord sur les fins de droits que nous avons conclus mi-avril avec les partenaires sociaux va nous donner des outils en termes de formation et de contrats aidés pour améliorer leur situation.

Marc Landré

Jeudi 29 Avril 2010

Services

La direction de Carrefour renoue le dialogue avec les syndicats

Elle a reçu cet après-midi la CGT, la CFDT et FO et a accepté de rouvrir des négociations sur les rémunérations. La grève programmée vendredi dans les hypermarchés français est suspendue.

Carrefour France accepte de rouvrir des négociations sur les salaires et les rémunérations. Au terme d'une réunion, à leur demande, avec plusieurs syndicats du distributeur hier après-midi, la direction a annoncé qu'une décision sur le sujet serait communiquée « avant la fin de cette semaine [...] à l'ensemble des partenaires sociaux » et qu'une réunion « pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine ».

La CGT, la CFDT et FO avaient appelé les salariés des hypermarchés français à un mouvement social d'ampleur nationale le 30 avril. En recevant les représentants des organisations syndicales, la direction espérait empêcher cette grève vendredi, dernier jour du mois et traditionnellement important pour l'activité de l'enseigne. D'autant que le lendemain, samedi 1er mai, est férié. Pari réussi : « Nous suspendons l'arrêt de travail », a confirmé aux « Echos » Michel Enguelz, délégué national FO, premier syndicat de l'entreprise, à l'issue d'une réunion qu'il a jugée « tendue ». Contactés, la CGT et la CFDT n'étaient pas joignables hier soir.

Les syndicats attendent des avancées en termes de pouvoir d'achat, un accord séparé sur les autres éléments de rémunération (tickets restaurants, remises sur les produits de la marque Carrefour, etc.) et le retrait par la direction de la prime à la baisse du taux d'absentéisme, très mal perçue par les salariés. « Il faut d'abord

réfléchir aux causes de l'absentéisme - très fort dans le groupe - avant de prendre ce type de mesures », a estimé Michel Enguelz. Selon nos informations, la direction serait finalement prête à abandonner cette fameuse prime.

Assemblée générale le 4 mai

Pour le reste, « nous attendons maintenant de voir ce qui va ressortir de la prochaine réunion », a ajouté le représentant de FO. La CFDT, de son côté, a décidé de s'inviter à l'assemblée générale du groupe qui aura lieu le 4 mai pour se faire entendre.

Carrefour, numéro deux mondial de la distribution, a enregistré en 2009 une baisse moins forte que prévu de son chiffre d'affaires, de 1,4 % par rapport à 2008, à 96,17 milliards d'euros. En France, les hypermarchés du groupe ont tout juste stabilisé leurs parts de marché, des moyens importants ayant été engagés en termes de communication et de baisses de prix.

Carrefour France accepte de rouvrir des négociations sur les salaires et les rémunérations. Au terme d'une réunion, à leur demande, avec plusieurs syndicats du groupe mercredi après-midi, la direction a annoncé qu'une décision sur le sujet serait communiquée « avant la fin de cette semaine (...) à l'ensemble des partenaires sociaux » et qu'une réunion « pourrait avoir lieu dès la

semaine prochaine ».

La CGT, la CFDT, et FO du Commerce et de la distribution avaient appelé les salariés du groupe à un mouvement social d'ampleur nationale le 30 avril sur les questions de salaires et de rémunérations. En les recevant mercredi, la direction voulait tenter d'empêcher cette grève et le le blocage des hypermarchés vendredi, dernier jour du mois et traditionnellement important pour l'activité de l'enseigne. D'autant que le lendemain, samedi 1er mai, est férié. Pari réussi : « nous suspendons l'arrêt de travail », a annoncé Michel Enguelz, délégué national FO, premier syndicat du groupe, à l'issue d'une réunion qu'il a jugée « tendue ».

Les trois syndicats posaient comme principe à la réouverture des discussions l'amélioration des propositions en terme de pouvoir d'achat, un accord séparé sur les autres éléments de rémunération (tickets-restaurants, remises sur les produits de la marque Carrefour, etc.) et le retrait par la direction de la prime à la baisse du taux d'absentéisme, très mal perçue par les salariés. « Nous estimons qu'il faut réfléchir aux causes de l'absentéisme - très fort dans le groupe, avant de prendre ce type de mesures », a précisé Michel Enguelz. Selon nos informations, la direction serait finalement prête à abandonner cette fameuse prime.

Pour le reste, « nous attendons

maintenant de voir ce qui va ressortir de la prochaine réunion», a précisé Michel Enguelz. La CFDT, de son côté, a décidé de s'inviter à l'assemblée générale du groupe qui aura lieu le 4 mai pour se faire entendre.

Carrefour, numéro deux mondial de

la distribution, a enregistré en 2009 une baisse de 1,4% de son chiffre d'affaires par rapport à 2008, à 96,172 milliards d'euros et un résultat opérationnel d'environ 2,775 milliards d'euros. Un bilan moins décevant que prévu. Cependant, les performances ont été médiocres en France, où les hypermarchés du

groupe ont tout juste stabilisé leurs parts de marché malgré les moyens importants engagés en termes de communication et de baisses de prix.

E. DI.

Tous droits réservés : Les Echos
809393DC8110CB0755DF11C02A0C71BB07758910C4BC7244785714B

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Protection sociale

Samedi 1er Mai 2010

Idées Entretien

François Charpentier - Retraites : nous sommes dans le déni de réalité

Oui, la France est en retard sur ses voisins ; non, la réforme des régimes n'a pas eu lieu... Les vérités - parfois cruelles - d'un spécialiste incontesté de l'assurance-vieillesse.

La réforme des systèmes de retraite est de nouveau à l'ordre du jour. Dramatiquement. Mais on aurait tort de croire que la France est un cas spécial, explique François Charpentier, l'un des meilleurs spécialistes de la question, auteur de *Les Retraites en France* et dans le monde (Economica, 2009), la bible de tous ceux qui suivent ce problème. La situation des régimes de retraite en France est-elle si inquiétante ?

La plupart sont dans le rouge. Mais c'est récent, car jusqu'à l'an dernier, ils étaient encore en excédent. On est entré dans une phase durable de déficits, estimés à quelque 10 milliards d'euros par an. Dès 2013, l'assurance-vieillesse devrait avoir 58 milliards d'euros de déficits cumulés. Le système des retraites connaît des difficultés difficilement surmontables à court terme, car trois phénomènes se conjuguent. Le premier, c'est l'arrivée des générations du "papy-boom". On comptait 450 000 départs à la retraite par an dans les années 90 ; depuis 2006, il y en a plus de 700 000. Le deuxième phénomène tient à l'allongement de l'espérance de vie, une année tous les quatre ans. Dans les années 80, on partait à la retraite à 60 ans avec une espérance de vie de dix-sept ans pour un homme et de vingt-deux pour une femme. Aujourd'hui, c'est plus de vingt-deux ans pour un homme et près de vingt-huit pour une femme.

Enfin, il y a eu la crise financière. Début 2009, les premières estimations de l'Agirc (la caisse de retraite des cadres) et de l'Arrco (les retraites complémentaires) montraient que les déficits qu'on

prévoyait pour 2014 sont déjà là. Dès cette année, ces caisses puisent dans leurs réserves. Face à cela, les partenaires sociaux ont malheureusement décidé qu'il était urgent d'attendre et ont remis les négociations à la fin de cette année : il faudra pourtant qu'au 31 décembre 2010 il y ait une nouvelle convention Agirc-Arrco pour payer les retraites. Tout le monde est-il également concerné ?

S'il existe 38 régimes différents, c'est bien qu'il y a une accumulation d'inégalités. Les plus graves opposent le public au privé. La réforme Fillon de 2003 a allongé la durée de cotisation des fonctionnaires, portée à quarante ans en 2008 et bientôt à quarante et un, mais leur pension reste calculée sur les six derniers mois d'activité (sur les vingt-cinq meilleures années dans le privé). Un salarié du public touche 75 % de son dernier salaire ; dans le privé, un cadre supérieur devra souvent se contenter de 35 à 40 %. Dans certains métiers du secteur public, il est possible de partir à 55 ans, voire à 50. Dernier avantage, un taux de cotisation beaucoup plus faible (7,85 % sur l'ensemble de la rémunération, contre 10,55 %), inchangé depuis 1990. La différence est payée par le contribuable.

Le président de la République se targue pourtant d'avoir réussi la réforme des régimes spéciaux.

Elle a consisté à aligner les régimes spéciaux sur le plus grand des régimes spéciaux, celui des fonctionnaires, en maintenant leurs avantages ! Le document qui a servi de base à la négociation commençait

par cette phrase sublime : "Le gouvernement n'entend pas remettre en cause l'existence des régimes spéciaux de retraite, mais au contraire assurer leur pérennité." Les avantages ont simplement été harmonisés.

Cette réforme était obligatoire pour répondre aux directives européennes et aux normes comptables introduites en 2007 : si on avait laissé les dettes des régimes spéciaux en l'état, les sociétés concernées, EDF, GDF, RATP, La Poste, etc., auraient été placées en faillite. Leurs dettes ont donc été transférées à l'Etat, qui voudrait bien privatiser tout ça pour les confier aux régimes du privé. Les sénateurs ont admis que les régimes spéciaux coûtaient plus cher après la réforme qu'avant. Le problème des régimes spéciaux est toujours devant nous.

Quelles seraient les meilleures mesures à prendre ? Faut-il reculer l'âge de départ à la retraite ?

Il existe quatre leviers pour rétablir les équilibres. Premièrement, une baisse des pensions. Difficile, puisque, quoi qu'on fasse, elles vont baisser dès lors que se conjuguent, en France comme ailleurs, trois phénomènes : une entrée plus tardive sur le marché du travail, une cessation d'activité avant l'âge légal de départ à la retraite et un allongement de l'espérance de vie, donc de la durée de versement des pensions. Deuxièmement, une augmentation des cotisations par transfert de la cotisation-chômage sur la vieillesse. Ce ne serait pas impossible... si la situation de l'emploi le permettait.

Troisièmement, l'allongement de la durée de cotisation. Elle a déjà commencé. En 1993, pour avoir des droits pleins, il fallait cotiser trente-sept années et demie. En 2012, il en faudra quarante et une, et la loi de 2003 prévoit de continuer à allonger la période de cotisation jusqu'en 2020. Mais, dans l'immédiat, cela ne rapporte pas beaucoup, car l'âge effectif de cessation d'activité est de 58 ans en moyenne. Dès lors, jusqu'à 60 ans, c'est l'assurance-chômage ou la longue maladie qui prennent en charge.

En revanche, l'élévation de l'âge légal de départ à la retraite peut avoir un effet rapide. L'âge moyen de liquidation des retraites est de 61,5 ans, et, si l'on élève l'âge de départ officiel à la retraite, on peut espérer que les gens travailleront plus longtemps. Une étude de l'Insee a montré que l'âge moyen de départ effectif était de 58 ans parce que l'horizon légal était à 60 ans ; en repoussant ce dernier, on devrait faire reculer le moment du départ. Cela peut avoir un impact massif. Le Conseil d'orientation des retraites l'a chiffré à plusieurs milliards d'euros par an. Encore faut-il savoir si les employeurs sont décidés à garder leurs salariés âgés.

Qu'ont fait nos voisins européens ?

En Europe, tout le monde a fait à peu près la même chose, et au même moment. Cela commence en 1975, après le deuxième choc pétrolier et la montée du chômage. Dans tous les pays, Etats-Unis compris, on a multiplié les rapports pour préparer l'opinion.

Les premières réformes arrivent toutes au même moment, quand les systèmes sont au bord du gouffre. C'est en 1989 que l'Allemagne vote sa première réforme. Aujourd'hui, elle annonce que le taux de pension par rapport au dernier salaire, qui était de 70 % en 2000, passera à 43 % en 2030. L'idée, c'est de donner une perspective aux gens, qui pourront faire des choix pertinents, notamment en recourant à la capitalisation. Il ne faut pas les endormir en leur faisant croire que tout continuera comme avant.

Au Royaume-Uni, la première réforme date de 1993. C'est l'année de la réforme Balladur chez nous, du pacte de Tolède en Espagne et des premières mini-réformes en Italie,

qui préparent celle de Lamberto Dini, en 1995. Nulle part on ne fait une réforme "définitive". Il s'agit d'un processus, avec des aménagements tous les trois ou quatre ans, pour piloter les régimes de retraite en tenant compte des évolutions démographiques, économiques et financières.

A quelle philosophie correspondent les différents systèmes de retraite ?

Au départ, il y a deux grands types de système. Le système "bismarckien", fondé sur des cotisations gérées par les partenaires sociaux, adopté en France après la Première Guerre mondiale parce qu'il existait dans les départements de l'Alsace-Moselle "récupérés" en 1918. On le retrouve dans la plupart des pays occidentaux.

Il y a, par ailleurs, le système anglo-saxon, dit "beveridgien" : une retraite de base forfaitaire assez faible, payée par l'impôt, complétée par des mécanismes de capitalisation. Il a été adopté par le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas.

On parle aussi beaucoup du système suédois : une répartition, mais qui organise une solidarité intragénérationnelle. Au moment où une génération part à la retraite, on fixe le montant des pensions en leur appliquant des coefficients démographiques (combien d'hommes, de femmes, quelle espérance de vie, etc.) pour être certain de la viabilité financière du système.

La France n'est-elle pas en retard, notamment pour ce qui concerne l'âge de départ à la retraite ?

La France est en effet "en retard". Les gens ont une mauvaise perception de la situation, car ils regardent celle de leurs parents, qui ont connu une amélioration continue. L'âge légal de départ à la retraite est en moyenne de 65 ans en Europe. Et certains pays (Allemagne et Royaume-Uni, on en parle aussi en Grèce et en Espagne) ont fixé cet âge à 67 ans. A l'échelle du monde, on assiste à un rapprochement des situations.

Allemagne et Suède admettent un petit pourcentage de capitalisation à côté de la répartition. A l'inverse, la Grande-Bretagne rétablit des éléments de solidarité dans son système après avoir constaté que, en 2000, 12,5 millions de Britanniques

ne cotisaient pas assez en épargne-retraite pour se maintenir demain au-dessus du seuil de pauvreté. En 2002-2003, la moitié des fonds de pension avait disparu aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, à cause d'une première crise financière. La deuxième crise, qui vient d'arriver, fait craindre que la notion de placements de long terme ne veuille plus dire grand-chose. L'OCDE, analysant l'impact de la crise sur les fonds de pension, a évalué à 5 400 milliards de dollars les montants perdus en 2008 !

Quelles sont les différentes idées de réforme en France ?

Actuellement, nous fonctionnons avec un système par annuités : la retraite est calculée par rapport au salaire annuel moyen. C'est assez opaque, mais très redistributif. On pourrait passer à un système par points : pour chaque cotisation versée, on affecterait un nombre de points, et au moment du départ à la retraite on multiplierait le nombre de points accumulés par la valeur du point, révisée chaque année. C'est le système en vigueur dans nombre de régimes complémentaires : Agirc, Arrco, Ircantec... Cela permet de piloter les régimes, car on fait varier la valeur du point chaque année en fonction de la situation financière, tout en sauvegardant un système par répartition.

Le système suédois suit cette approche, avec le bémol de la solidarité intragénérationnelle : le calcul et le pilotage se font à l'intérieur d'une même génération, et une petite fraction de la cotisation (2,5 % sur 18,5 %) est affectée à une épargne-retraite individuelle. Le but est d'éviter que les jeunes, un jour, refusent de payer pour leurs aînés.

Mais en France, pour que fonctionne cette solidarité, il faut en passer par un régime unique, ce qui veut dire mettre fin à tous les régimes spéciaux. La CFDT est prête à s'y rallier. Mais elle est bien la seule.

L'élévation de l'âge légal de départ à la retraite peut avoir un effet rapide si les employeurs gardent leurs salariés seniors.

Profil François Charpentier, aujourd'hui rédacteur en chef à l'Agence emploi formation, spécialisée dans les problèmes d'éducation, de protection sociale et de formation
--

professionnelle, a enseigné au Celsa et à Sciences Po formation. Il est notamment l'auteur de Retraites et fonds de pension (Economica, 1995), et il a dirigé l'Encyclopédie

protection sociale (Economica, 2000).

Tous droits réservés : L'Expansion
049913B28E20E10825E014103F0671B20EF5911474587731CD8980B

Diff. 167 424 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)



Edition de La Tribune

Jeudi 29 Avril 2010

Politique France

Social

Retraites : Woerth promet une réforme « explicable » aux députés

Le ministre du Travail a précisé ses pistes de réflexion devant la commission UMP-Nouveau Centre.

La réforme des retraites ne comprendra pas forcément beaucoup de mesures, mais celles-ci devront être « explicables et équitables ». Voilà ce qu'a promis mercredi Eric Woerth aux députés de la majorité. Ceux-ci sont venus en nombre écouter le ministre du Travail et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Georges Tron, auditionnés pour la première fois devant la commission de réflexion UMP-NC. Selon Denis Jacquat, coordinateur des travaux de la commission, 131 députés ont participé à la réunion « dans une ambiance studieuse ». « La réunion a été de haute tenue », raconte le député de la Moselle et spécialiste des retraites, selon lequel « les députés sont extrêmement mûrs sur le sujet. Ils souhaitent que les gens aient des retraites décentes, mais ils poussent à une vraie réforme, exhortant le gouvernement à être courageux ».

Eric Woerth a précisé ses axes de travail sur la réforme des retraites : quelques mesures fortes, explicables et équitables. De nouvelles recettes « ciblées », allusion à l'idée de l'Elysée d'instituer un « prélèvement

spécifique sur une catégorie de population ». En matière de recettes, « il n'y a pas de baguette magique », a répété Eric Woerth. Le ministre du Travail a enfin indiqué que la réforme ne jouerait pas que sur les seuls paramètres (âge légal, durée de cotisation, cotisations), mais comprendrait des mesures sur « la pénibilité, l'emploi des seniors et les mécanismes de solidarité », sans plus de détails. Les mécanismes de solidarité comprennent notamment les dispositifs en faveur des carrières longues et les avantages familiaux.

PAS DE PRÉCIPITATION

A propos des fonctionnaires, les deux ministres ont estimé qu'il était nécessaire de « ne pas se précipiter ». La question des six derniers mois servant de référence au calcul des pensions dans la Fonction publique, alors que les retraites des salariés du privé sont calculées sur la base des vingt-cinq meilleures années ? Encore faut-il déjà pouvoir comparer précisément les deux systèmes, ont souligné les ministres, estimant que tout devait être examiné sans

« montrer du doigt » tel ou tel. Pensions de réversion, plus faibles dans le public que dans le privé, et primes seront aussi sur la table.

Enfin, sur le calendrier, Eric Woerth a confirmé qu'il rendrait public un document d'orientation entre le 15 et le 20 mai, que s'engagerait ensuite une nouvelle concertation avec l'objectif de boucler un texte mi-juin et de présenter un projet de loi en conseil des ministres avant le 14 juillet.

Alors que Martine Aubry a dit mercredi à Eric Woerth sa crainte de voir « pillé » le fonds de réserves des retraites, et remise en cause la retraite à 60 ans, les syndicats continuent de s'interroger sur la méthode et les intentions du gouvernement. Chargé des retraites à la CGT, Eric Aubin craint ainsi que les réunions techniques ne soient « qu'un semblant de concertation ». Mercredi, le numéro 1 de la CGT, Bernard Thibault a demandé aux salariés de manifester le 1er mai, afin de « donner un mandat plus fort » aux syndicats. Stéphanie Tisserond

FRED DUFOUR

Jeudi 29 Avril 2010

France**Retraites : Aubry entretient le suspens sur ses propositions****La première secrétaire a été reçue hier par le ministre du Travail, Éric Woerth, dans un ministère qu'elle a elle-même occupé de 1997 à 2000.**

PARTI SOCIALISTE Quelqu'un en sait-il un peu plus sur les propositions du PS sur les retraites ? Éric Woerth ? Hier, le ministre du Travail a en effet reçu la première secrétaire Martine Aubry, entourée d'une délégation de responsables (Harlem Désir, Alain Vidalies, Marisol Touraine et Pascal Terrasse), pour l'entendre sur la réforme du système. Par souci tactique, Martine Aubry n'avait pas souhaité pour l'instant dévoiler ses positions, en dehors de principes fermes, comme ne pas remettre en cause l'âge légal du départ à 60 ans. Hier, dans le bureau du ministre, qu'elle a elle-même occupé entre 1997 et 2000, elle n'en a pas dit beaucoup plus en réalité.

Mais, pour Martine Aubry, c'est Éric Woerth qui tait les propositions du gouvernement. « *J'ai été dans ce ministère de très nombreuses années et je n'ai jamais consulté les partis ou les partenaires sociaux sans leur mettre sur la table des éléments* », a-t-elle critiqué à la sortie de la réunion. « *Je n'ai jamais vu cela.* » Réponse du ministre : « *Quand on a des problèmes sur le fond, souvent on critique la méthode. M Aubry était précise sur ce qu'elle ne voulait pas, plus que sur ce qu'elle voulait. Nous attendons l'architecture générale de leurs idées sur le sujet.* »

« **Il n'y aura aucun tabou !** »

« *Le PS sera au rendez-vous des propositions* », avait assuré Martine Aubry mardi soir devant le conseil

national du parti. Hier, au sein de la délégation, on promettait une contre-réforme globale mi mai. « *Quand le gouvernement rendra publiques ses propositions, nous ferons connaître les nôtres* », explique le numéro deux du PS Harlem Désir.

Les socialistes ont surtout demandé hier à Éric Woerth quel était « *l'horizon de la réforme* » du gouvernement. « *Elle ne sera pas la même s'il s'agit de traiter le problème à vingt ans, trente ans ou pour l'échéance présidentielle de 2012 !* », explique un membre de la délégation.

Si Martine Aubry redoute un piège tactique tendu par le gouvernement, elle a cependant voulu montrer son ouverture. « *Les socialistes répondront présent et il n'y aura aucun tabou* », a-t-elle affirmé au ministre. En clair, pour une réforme de long terme, les socialistes sont prêts à aborder la question de l'allongement de la durée de cotisation. Mais, « *dans l'immédiat* », ils rejettent cette piste comme solution de court terme. Pour eux, les problèmes du taux d'emploi des jeunes et des seniors sont plus urgents à traiter. Les socialistes espèrent toujours qu'un retournement de conjoncture rende la pilule moins amère. « *Il ne faut pas rester dans une épure fataliste* », explique un spécialiste des retraites au PS. « *S'il n'y a pas de rebond après la crise, si la croissance s'effondre toujours,*

personne ne saura comment faire. » Martine Aubry a aussi demandé à Éric Woerth que le gouvernement ne

touche pas au Fonds de réserve des retraites pour combler les déficits actuels. Non sans malice, elle a rappelé qu'elle avait créé ce fond dans ce même bureau. Mais à la question de savoir quelles sources nouvelles de financement pourraient être mises à contribution, les socialistes sont restés évasifs. « *On n'allait pas ouvrir le concours Lépine des solutions* », justifie-t-on dans la délégation.

Un langage de vérité

Et pourtant... La stratégie d'attente de Martine Aubry ne convainc pas tout le monde. À l'Assemblée, les spécialistes des affaires sociales s'inquiètent de voir leur parti tarder à affirmer ses positions. Au sein du PS, d'autres vont plus loin. « *Notre crédibilité économique va se jouer sur notre attitude sur les retraites* », a estimé Patrick Mennucci, lors des discussions internes sur le projet.

Pour l'ancien premier secrétaire François Hollande, il est aussi nécessaire de tenir un langage de vérité. « *Il y a un principe qui doit être posé : chaque fois que l'espérance de vie s'allonge, il n'est pas anormal que la durée de cotisation suive* », a-t-il déclaré. Un discours que le PS ne parvenait pas à tenir en 2003, lors de la précédente réforme des retraites.

Nicolas Barotte